

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2011 ET 2010

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les activités de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 72 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 73 Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires
- 74 Bilan consolidé
- 75 État des résultats consolidé
- 76 État du résultat étendu consolidé
- 76 État de la variation des capitaux propres consolidé
- 77 État des flux de trésorerie consolidé
- 78 Notes afférentes aux états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., nommés par les actionnaires, auditent les états financiers consolidés de la Banque, puis présentent leur rapport.

Les auditeurs internes, les auditeurs indépendants et le Surintendant des institutions financières Canada rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président
et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,
MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 7 décembre 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

COMPTABLES AGRÉÉS
Montréal, Canada
Le 7 décembre 2011

¹ CA auditeur permis n° 17959

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		81 600 \$	70 537 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		276 429	95 561
Valeurs mobilières	4 et 24		
Disponibles à la vente		1 096 333	1 103 744
Détenues à des fins de transaction		2 181 969	1 496 583
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		1 011 742	1 658 478
		4 290 044	4 258 805
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	24	318 753	803 874
Prêts	5, 6 et 24		
Personnels		5 768 787	5 630 788
Hypothécaires résidentiels		8 928 544	8 582 548
Hypothécaires commerciaux		1 813 293	1 638 861
Commerciaux et autres		1 900 977	1 691 190
		18 411 601	17 543 387
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(149 743)	[138 143]
		18 261 858	17 405 244
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		179 140	165 450
Immobilisations corporelles	7	64 752	58 536
Dérivés	22	228 704	162 610
Écarts d'acquisition	8	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	8	123 357	112 369
Autres actifs	9	612 024	585 362
		1 261 767	1 138 117
		24 490 451 \$	23 772 138 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		15 610 012 \$	15 396 911 \$
Entreprises, banques et autres		4 457 406	4 250 819
		20 067 418	19 647 730
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 471 254	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		36 770	60 050
Acceptations		179 140	165 450
Dérivés	22	246 475	199 278
Autres passifs	11	912 190	947 879
		2 845 829	2 734 993
Dettes subordonnées	12	242 512	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	13	210 000	210 000
Actions ordinaires	13	259 492	259 363
Surplus d'apport	15	227	243
Bénéfices non répartis		818 207	741 911
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	46 766	27 898
		1 334 692	1 239 415
		24 490 451 \$	23 772 138 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Conseil,
L. DENIS DESAUTELS, O.C.Le président et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)

	NOTES	2011	2010
Revenu d'intérêt			
Prêts		808 995 \$	757 677 \$
Valeurs mobilières		61 631	72 975
Dépôts auprès d'autres banques		5 233	298
Autres, incluant les dérivés		66 475	116 273
		942 334	947 223
Frais d'intérêt			
Dépôts		444 463	440 053
Dette subordonnée		11 574	7 738
Autres, incluant les dérivés		2 236	3 011
		458 273	450 802
Revenu net d'intérêt		484 061	496 421
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		116 595	113 700
Revenus tirés des activités de courtage		48 429	52 934
Revenus de titrisation	6	35 486	5 996
Revenus d'assurance crédit		19 141	17 785
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		18 973	18 035
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		17 308	15 012
Revenus de régimes enregistrés autogérés		7 253	8 680
Autres		6 337	8 883
		269 522	241 025
Revenu total		753 583	737 446
Provision pour pertes sur prêts	5	47 000	68 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		293 930	275 964
Frais d'occupation de locaux et technologie		140 839	132 540
Autres		99 910	95 732
Frais liés à une acquisition et autres	28	8 180	-
		542 859	504 236
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		163 724	165 210
Impôts sur les bénéfices	17	36 235	42 269
Bénéfice net		127 489 \$	122 941 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		12 436	12 122
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 924	23 921
dilué		23 943	23 937
Résultat par action	18		
de base		4,81 \$	4,63 \$
dilué		4,81 \$	4,63 \$
Dividendes déclarés par action		1,62 \$	1,44 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
Bénéfice net		127 489 \$	122 941 \$
Autres éléments du résultat étendu, après impôts sur les bénéfices	14		
Gains latents (pertes latentes) sur les titres disponibles à la vente		(1 595)	7 256
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente		(3 501)	(2 263)
Variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		23 964	(13 366)
		18 868	[8 373]
Résultat étendu		146 357 \$	114 568 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
Actions privilégiées	13		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	13		
Solde au début de l'exercice		259 363	259 208
Émissions au cours de l'exercice en vertu du régime d'options d'achat d'actions		129	155
Solde à la fin de l'exercice		259 492	259 363
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		243	209
Rémunération à base d'actions	15	(16)	34
Solde à la fin de l'exercice		227	243
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		741 911	665 538
Bénéfice net		127 489	122 941
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes		(12 436)	(12 122)
Actions ordinaires		(38 757)	(34 446)
Solde à la fin de l'exercice		818 207	741 911
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14		
Solde au début de l'exercice		27 898	36 271
Autres éléments du résultat étendu, après impôts sur les bénéfices		18 868	[8 373]
Solde à la fin de l'exercice		46 766	27 898
Capitaux propres		1 334 692 \$	1 239 415 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

NOTES	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Provision pour pertes sur prêts	47 000	68 000
Gains sur les activités de titrisation	(42 475)	(13 471)
Gain net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 503)	(3 245)
Impôts futurs	21 095	24 340
Amortissement	11 077	10 868
Amortissement des autres actifs incorporels	29 945	26 338
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(685 386)	(105 270)
Variation des intérêts courus à recevoir	2 136	(1 216)
Variation des actifs dérivés	(66 094)	91 051
Variation des intérêts courus à payer	(13 329)	33 745
Variation des passifs dérivés	47 197	24 419
Autres, montant net	5 330	52 551
	(520 518)	331 051
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des dépôts	419 688	1 372 423
Variation des engagements au titre des valeurs vendues à découvert	108 918	307 866
Variation des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	(23 280)	(224 938)
Émission de dette subordonnée, déduction faite des frais d'émission	248 403	-
Rachat de débiteures subordonnées	(150 000)	-
Émission d'actions ordinaires	129	155
Dividendes, y compris les impôts connexes	(51 193)	(46 568)
	552 665	1 408 938
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction		
Acquisitions	(1 925 078)	(3 614 580)
Produit à la vente et à l'échéance	2 565 736	3 920 820
Variation des prêts, montant net	(2 455 673)	(2 696 044)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente	485 121	(267 810)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	1 547 904	821 364
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels	(58 226)	(46 565)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(180 868)	144 045
Flux de trésorerie nets découlant d'activités abandonnées	-	8 308
	(21 084)	(1 730 462)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 063	9 527
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	70 537	61 010
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice	81 600 \$	70 537 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de l'exercice	470 522 \$	416 374 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	26 796 \$	14 856 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 octobre 2011 et 2010 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1 INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

2 NORMES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers soient dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les présents états financiers sont conformes aux PCGR.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En règle générale, une EDDV est une entité sur laquelle le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. Le principal bénéficiaire est l'entreprise détenant les droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels qu'ils sont définis. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou d'autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci.

2.2 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Regroupement d'entreprises

Le 5 janvier 2009, trois nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA* ont été publiés : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés » et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », lesquels remplacent le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises » et le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Les directives de ces nouveaux chapitres se seraient appliquées le 1^{er} novembre 2011 pour la Banque. L'adoption anticipée était permise si les trois chapitres étaient adoptés en même temps. La Banque a toutefois choisi de ne pas adopter ces nouveaux chapitres de manière anticipée.

Les nouvelles recommandations du chapitre 1582 exigent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur de l'entreprise acquise, y compris l'évaluation à la juste valeur d'éléments comme les participations ne donnant pas le contrôle et les contreparties conditionnelles. De plus, les actifs d'impôts futurs de l'entreprise acquise qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement, sont comptabilisés postérieurement au regroupement d'entreprises dans les états des résultats consolidés plutôt que portés en réduction de l'écart d'acquisition. En outre, les coûts liés à l'acquisition d'entreprises sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Le chapitre 1601 établit les normes de préparation d'états financiers consolidés et est conforme aux dispositions correspondantes du chapitre 1600.

Le chapitre 1602 établit les normes de comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale postérieurement à un regroupement d'entreprises.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé la convergence des normes d'information financière des sociétés ouvertes canadiennes vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, la Banque adoptera les IFRS à partir du 1^{er} novembre 2011 et publiera ses premiers états financiers consolidés préparés selon les IFRS pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012. Des informations financières comparatives pour l'exercice 2011 préparées selon les IFRS seront alors fournies, y compris un bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2010.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des produits et d'autres informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la Banque a fait des estimations et formulé des hypothèses sont les provisions cumulatives pour pertes sur prêts, la juste valeur des instruments financiers, la titrisation, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes ; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité ; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat ; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement dans le bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus de titrisation lorsqu'il s'agit d'instruments financiers relatifs aux opérations de titrisation. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains et les pertes latents sont constatés à l'état des résultats consolidé dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats consolidé. Dans certaines circonstances, notamment lorsque la situation financière de l'émetteur se redresse par suite d'un événement particulier, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné et l'amortissement des primes et escomptes sont inclus dans le revenu d'intérêt, au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende. Les coûts de transaction et les autres frais associés à l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente sont initialement reportés, puis amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à la date de règlement. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la Banque n'avait désigné aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Par conséquent, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont classées dans les prêts et créances, et les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat sont classés dans les autres éléments de passif. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts courus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, si bien qu'ils sont classés dans les prêts et créances. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et créances et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. En outre, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement.

En dépit de l'évaluation de leur recouvrabilité par la direction, tous les prêts dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou que la direction juge qu'il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

Lorsque les prêts sont classés comme prêts douteux, le revenu d'intérêt cesse d'être comptabilisé. La valeur comptable de ces prêts est ensuite ramenée à leur valeur de réalisation estimative au moyen d'une radiation totale ou partielle du prêt ou de la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt productif que si les paiements de capital et d'intérêt ne sont plus en souffrance et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif s'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et si les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs, sous la rubrique autres actifs. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état des résultats consolidé dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des activités.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés comme suffisants pour absorber toutes les pertes subies estimatives de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts et aux tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes attribuables à des emprunteurs précis et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes sur les prêts liés aux portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires de même que sur les prêts à l'investissement faisant partie du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt au moment de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les montants recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif des prêts.

Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties sous-jacentes ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf celles qui découlent des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des derniers exercices lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés si aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou si la direction juge qu'il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

Provisions générales pour pertes sur prêts

Les provisions générales reflètent la meilleure estimation quant aux pertes subies sur les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

En vue d'établir les provisions générales, la Banque utilise un modèle fondé sur la cotation interne des risques des facilités de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut reflète l'historique de la Banque. Les provisions générales sont rajustées pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit et sont constituées pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Ces estimations tiennent compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Titrisation de prêts

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiduciaires. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, des titres subordonnés et des marges d'intérêt excédentaires. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés quant aux pertes sur créances, au taux de remboursement par anticipation, à la courbe des taux d'intérêt et aux taux d'actualisation rajustés en fonction du risque.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaires associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actifs disponibles à la vente ou comme actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées avec les valeurs mobilières, selon l'intention de la Banque, comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances en conservant la responsabilité de fournir l'ensemble des services de gestion. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sous la rubrique revenus de titrisation, sur la durée des prêts cédés.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont constatés à la juste valeur dans les autres éléments d'actif ou de passif, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus de titrisation, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme appropriée lorsque le dérivé est grandement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régression statistiques.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état des résultats consolidé à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état des résultats consolidé. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle le dérivé de couverture est résilié ou vendu sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont alors immédiatement reclassées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Dépôts

Les dépôts sont généralement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les autres passifs. Les frais d'intérêt sur les dépôts sont comptabilisés au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôts indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé à titre de dépôts de particuliers.

Dette subordonnée

La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée dans les autres passifs. Les frais d'intérêt sur la dette subordonnée sont comptabilisés au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée de la dette subordonnée.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, la juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est généralement fondée sur les cours acheteur, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeur, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La juste valeur des dérivés est généralement déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Le calcul de la juste valeur des dérivés liés à des opérations de titrisation comprend également des données non observables.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est décrite plus en détail à la note 20.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimative selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX/PÉRIODE
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition découlant de regroupements d'entreprises sont soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf s'il existe des signes évidents que, selon l'évaluation la plus récente et la situation actuelle, la juste valeur de l'unité d'exploitation qui doit faire l'objet du test dépasse largement sa valeur comptable.

Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation éventuelle est signalée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, soit quinze ans pour les relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et les relations clients, et de cinq à dix ans pour les logiciels, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont considérés comme étant dépréciés et ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels est passée en charges au cours de la période pendant laquelle la baisse de valeur se produit.

3.4 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

La Banque offre à ses employés un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées, notamment certains volets à cotisations déterminées. Les cotisations sont versées généralement par la Banque et les participants aux régimes.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations au titre des prestations liées aux régimes de retraite des employés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des estimations les plus probables, selon la direction, des niveaux de salaire futurs, de l'augmentation d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu des actifs des régimes est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou des pertes actuariels, e) les gains ou les pertes découlant d'événements spéciaux et f) la variation de la provision pour moins-valeur.

Les gains ou les pertes actuariels résultent surtout de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts, qui variait de 4 à 11 ans en 2011 selon les régimes (de 8 à 11 ans en 2010).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés par les régimes à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale, le 1^{er} novembre 2000, de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts à cette date, laquelle varie de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

En ce qui a trait au volet à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre à ses employés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, les employés désormais retraités bénéficient, en vertu de conventions antérieures, de certains avantages d'assurance médicale et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs et passifs d'impôts futurs liés aux reports de pertes prospectifs et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.6 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en supposant que le produit reçu de l'exercice d'options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.7 ASSURANCES

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non apparentée, la Banque est engagée principalement dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont constatées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata sur la durée des polices sous-jacentes. Les frais de règlement et les changements d'estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus au poste revenus d'assurance crédit.

3.8 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions attribuées à la haute direction. En ce qui a trait à ces attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions à titre d'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu et le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après les meilleures estimations de la direction.

Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont attribuées aux employés, et toute contrepartie versée par les employés qui exercent leurs options est créditée au capital-actions ordinaire.

Dans le cas des droits à la plus-value des actions réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, est constaté dans les résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au régime d'unités d'actions restreintes et au régime d'unités d'actions de performance est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits d'après le cours de l'action de la Banque et les critères de performance définis.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.9 BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont constatés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.10 CONVERSION DE DEVICES

Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains latents et pertes latentes résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

4 VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de titres disponibles à la vente

	2011						2010	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	229 521 \$	8 137 \$	– \$	– \$	237 658 \$	0,9 %	432 670 \$	0,8 %
par des provinces	203 308	211 810	–	–	415 118	2,1 %	411 947	2,1 %
Autres titres d'emprunt	143 864	117 088	49 681	–	310 633	2,9 %	139 428	4,5 %
Titres adossés à des actifs	2 174	22 880	–	–	25 054	5,5 %	25 919	5,9 %
Actions privilégiées	–	–	–	56 929	56 929	4,6 %	58 248	4,6 %
Actions ordinaires et autres titres	–	–	–	50 941	50 941	3,3 %	35 532	4,3 %
	578 867 \$	359 915 \$	49 681 \$	107 870 \$	1 096 333 \$	2,3 %	1 103 744 \$	2,2 %

Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

	2011						2010
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL	
Valeurs émises ou garanties							
par le Canada ⁽²⁾		388 110 \$	219 365 \$	166 910 \$	– \$	774 385 \$	452 011 \$
par des provinces		64 290	377 175	420 915	–	862 380	494 946
par des municipalités		35 837	56 714	26 931	–	119 482	117 864
Autres titres d'emprunt		22 993	73 219	97 690	–	193 902	253 115
Titres adossés à des actifs		2 060	661	5 239	694	8 654	12 253
Actions privilégiées		–	–	–	172	172	–
Actions ordinaires et autres titres		–	–	–	222 994	222 994	166 394
		513 290 \$	727 134 \$	717 685 \$	223 860 \$	2 181 969 \$	1 496 583 \$

Portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

	2011						2010
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL		
Valeurs émises ou garanties							
par le Canada ⁽²⁾		299 788 \$	711 954 \$	– \$	1 011 742 \$	1 653 509 \$	
par des provinces		–	–	–	–	4 969	
		299 788 \$	711 954 \$	– \$	1 011 742 \$	1 658 478 \$	

(1) Rendement fondé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

(2) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT**Gains et pertes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

Les éléments suivants ont été comptabilisés en résultat relativement au portefeuille de titres disponibles à la vente :

	2011	2010
Gains nets réalisés	4 503 \$	3 165 \$
Réductions de valeur comptabilisées en résultat	(369)	(198)
	4 134 \$	2 967 \$

Les réductions de valeur comptabilisées en 2011, comme en 2010, sont attribuables à des titres disponibles à la vente pour lesquels les pertes latentes ont été jugées durables. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une baisse de valeur est durable. La Banque tient compte de nombreux facteurs pour évaluer une baisse de valeur durable. Ces facteurs comprennent la durée de la baisse de valeur et son importance par rapport au coût amorti, la faillite, la restructuration ou la dilution du capital de l'émetteur, des modifications importantes dans ses opérations, ainsi que d'autres éléments d'incertitude qui pourraient toucher les flux de trésorerie futurs.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT ÉTENDU**Gains et pertes latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

	2011			
	COÛT AMORTI	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	237 509 \$	149 \$	– \$	237 658 \$
par des provinces	410 861	4 286	29	415 118
Autres titres d'emprunt	303 797	7 396	560	310 633
Titres adossés à des actifs	23 292	1 765	3	25 054
Actions privilégiées	57 142	1 172	1 385	56 929
Actions ordinaires et autres titres	50 011	3 578	2 648	50 941
	1 082 612 \$	18 346 \$	4 625 \$	1 096 333 \$
				2010
	COÛT AMORTI	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	432 649 \$	45 \$	24 \$	432 670 \$
par des provinces	407 449	4 498	–	411 947
Autres titres d'emprunt	132 595	6 996	163	139 428
Titres adossés à des actifs	24 694	1 278	53	25 919
Actions privilégiées	56 776	1 524	52	58 248
Actions ordinaires et autres titres	32 796	3 392	656	35 532
	1 086 959 \$	17 733 \$	948 \$	1 103 744 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Au 31 octobre 2011, les pertes latentes étaient principalement liées à des titres cotés en Bourse d'institutions financières canadiennes et de sociétés du secteur de l'énergie. Ces diminutions de valeur sont relativement récentes et, de plus, ces sociétés ont maintenu de bonnes conditions financières et leur plan d'affaires demeure solide. Par conséquent, la direction a déterminé que les baisses de juste valeur étaient temporaires et les a incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

AUTRES CONSIDÉRATIONS**Information additionnelle sur les valeurs mobilières**

La note 20 présente des informations additionnelles sur le calcul de la juste valeur des valeurs mobilières.

5 PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2011				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 768 787 \$	14 395 \$	4 239 \$	28 580 \$	32 819 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	8 928 544	50 903	7 370	11 825	19 195
Prêts hypothécaires commerciaux	1 813 293	28 691	16 212	11 558	27 770
Prêts commerciaux et autres	1 900 977	69 736	48 320	21 639	69 959
	18 411 601 \$	163 725 \$	76 141 \$	73 602 \$	149 743 \$

	2010				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 630 788 \$	16 397 \$	5 312 \$	29 294 \$	34 606 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	8 582 548	39 304	4 256	2 861	7 117
Prêts hypothécaires commerciaux	1 638 861	34 316	10 934	6 212	17 146
Prêts commerciaux et autres	1 691 190	98 106	44 391	34 883	79 274
	17 543 387 \$	188 123 \$	64 893 \$	73 250 \$	138 143 \$

[1] Inclut les prêts hypothécaires consentis sur des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiel.

Biens saisis

Les actifs destinés à la vente acquis en 2011 au titre des prêts douteux et qui sont gérés en vue d'une vente se déroulant dans l'ordre ont totalisé 5,5 millions \$ (3,7 millions \$ en 2010). Il n'y avait aucune provision spécifique relativement à ces prêts au moment de leur annulation (aucune en 2010).

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2011				2010	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde au début de l'exercice	5 312 \$	4 256 \$	10 934 \$	44 391 \$	64 893 \$	41 296 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	22 802	5 593	5 282	12 971	46 648	68 000
Radiations ⁽¹⁾	(26 566)	(3 296)	(30)	(9 293)	(39 185)	(46 823)
Recouvrements	2 691	817	26	251	3 785	2 420
Solde à la fin de l'exercice	4 239 \$	7 370 \$	16 212 \$	48 320 \$	76 141 \$	64 893 \$

[1] Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2011	2010
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde au début de l'exercice	29 294 \$	2 861 \$	6 212 \$	34 883 \$	73 250 \$	73 250 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	(714)	8 964	5 346	(13 244)	352	–
Solde à la fin de l'exercice	28 580 \$	11 825 \$	11 558 \$	21 639 \$	73 602 \$	73 250 \$

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou puisqu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance mais non douteux n'est pas important.

Au 31 octobre 2011

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	98 641 \$	37 630 \$	5 188 \$	141 459 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	176 959	23 710	22 406	223 075
	275 600 \$	61 340 \$	27 594 \$	364 534 \$

Au 31 octobre 2010

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	103 203 \$	26 478 \$	7 160 \$	136 841 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	251 282	26 850	21 085	299 217
	354 485 \$	53 328 \$	28 245 \$	436 058 \$

(1) Inclut les prêts hypothécaires consentis sur des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiel.

6 TITRISATION DE PRÊTS

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En vertu du programme de titrisation régi par la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en créant des titres adossés à des créances hypothécaires. La Banque a aussi titrisé des prêts hypothécaires résidentiels non assurés avant 2008. Les gains avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des coûts de transaction, sont constatés dans les autres revenus à titre de revenus de titrisation.

6 TITRISATION DE PRÊTS (SUITE)

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels réalisées par la Banque.

	2011	2010
Produits en espèces, déduction faite des coûts de transaction	1 547 904 \$	821 364 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	80 105	36 923
Passif de gestion	(12 878)	(6 168)
Autres	(3 260)	(5 461)
	1 611 871	846 658
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	(1 552 059)	(824 107)
Radiation de frais d'origination	(17 337)	(9 080)
Gains avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des coûts de transaction	42 475 \$	13 471 \$

(1) La totalité est assurée par la SCHL.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels se détaillent comme suit.

HYPOTHÈSES CLÉS

	2011	2010
Durée moyenne pondérée (mois)	32	30
Taux de remboursement anticipé	18 %	19 %
Taux d'actualisation	1,7 %	1,9 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Le tableau suivant fournit le détail des revenus de titrisation tels qu'ils sont présentés à l'état des résultats consolidé.

	2011	2010
Gains sur les opérations de titrisation	42 475 \$	13 471 \$
Variations de la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts excédentaires, des swaps de titrisation et des instruments financiers détenus à des fins de couverture économique	(11 028)	(8 611)
Revenus de gestion	8 058	6 958
Autres	(4 019)	(5 822)
	35 486 \$	5 996 \$

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés totalisant 65,3 millions \$ (54,2 millions \$ en 2010).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des variations défavorables immédiates de 10% et de 20% dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2011 et 2010.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES

	2011	2010
Juste valeur des droits conservés	122 760 \$	97 085 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	23	22
Taux de remboursement anticipé	20 %	20 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	3 223 \$	2 484 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	6 301 \$	4 857 \$
Taux d'actualisation	1,22 %	1,50 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	195 \$	166 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	389 \$	331 \$

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, être extrapolées parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses clés.

PRÊTS SOUS GESTION

L'encours total du capital des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sous gestion s'élevait à 3,4 milliards \$ à la fin de l'exercice 2011 (2,7 milliards \$ en 2010). De cet encours, le montant des prêts en souffrance depuis plus de 31 jours s'élevait à 20,5 millions \$ (18,9 millions \$ en 2010). Il n'y a eu aucune perte sur créances à l'égard de ces prêts en 2011 et en 2010.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux pour un montant de 29,3 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain de 296 000 \$ en 2011 (1,5 million \$ en 2010, le gain s'établissant à 18 000 \$). De plus, la Banque gère des prêts commerciaux pour le compte de tiers qui totalisent 300 millions \$ (207 millions \$ en 2010).

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	416 \$	- \$	416 \$	416 \$
Locaux	3 445	1 446	1 999	2 010
Améliorations locatives	79 636	46 354	33 282	29 130
Matériel et mobilier	85 587	72 502	13 085	11 283
Matériel informatique	134 463	118 493	15 970	15 697
	303 547 \$	238 795 \$	64 752 \$	58 536 \$

La dotation aux amortissements de l'exercice imputée à l'état des résultats consolidé est de 11,1 millions \$ (10,9 millions \$ en 2010).

8 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Des écarts d'acquisition de 53,8 millions \$ ont été comptabilisés dans le secteur Particuliers et PME-Québec.

Les autres actifs incorporels se composent de ce qui suit.

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Logiciels	371 321 \$	257 205 \$	114 116 \$	101 910 \$
Relations contractuelles et relations clients	18 278	9 037	9 241	10 459
	389 599 \$	266 242 \$	123 357 \$	112 369 \$

Le poste Logiciels comprend un montant de 29,9 millions \$ (11,9 millions \$ en 2010) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

La dotation aux amortissements des autres actifs incorporels comptabilisée à l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice est de 29,9 millions \$ (26,3 millions \$ en 2010).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée en 2011 ni en 2010.

9 AUTRES ACTIFS

	2011	2010
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	136 048 \$	107 460 \$
Chèques et autres effets en transit	128 904	115 710
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	122 203	127 349
Intérêts courus à recevoir	80 344	82 480
Frais reportés liés à l'origination des prêts	72 826	71 557
Actif d'impôts futurs (note 17)	4 160	29 579
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	67 539	51 227
	612 024 \$	585 362 \$

10 DÉPÔTS

	2011			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	119 022 \$	4 801 007 \$	10 689 983 \$	15 610 012 \$
Entreprises, banques et autres	1 469 372	1 025 594	1 962 440	4 457 406
	1 588 394 \$	5 826 601 \$	12 652 423 \$	20 067 418 \$

	2010			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	122 717 \$	4 557 386 \$	10 716 808 \$	15 396 911 \$
Entreprises, banques et autres	1 481 642	850 899	1 918 278	4 250 819
	1 604 359 \$	5 408 285 \$	12 635 086 \$	19 647 730 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

11 AUTRES PASSIFS

	2011	2010
Intérêts courus à payer	452 308 \$	465 637 \$
Chèques et autres effets en transit	179 222	244 342
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	51 636	33 190
Passif d'impôts futurs (note 17)	43 482	41 520
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	19 498	17 874
Créditeurs, frais courus et autres	166 044	145 316
	912 190 \$	947 879 \$

12 DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISSION

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme (titres secondaires), série 2010-1, pour un produit net de 248,4 millions \$. L'échéance contractuelle des billets à moyen terme, série 2010-1, est le 2 novembre 2020. Les porteurs de billets à moyen terme, série 2010-1, ont le droit de recevoir semestriellement des paiements d'intérêt à taux fixe pendant la période initiale de cinq ans se terminant le 2 novembre 2015, à un taux annuel de 3,70%. Le taux d'intérêt sur les billets à moyen terme, série 2010-1, sera rajusté le 2 novembre 2015 au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,76% par année.

Les billets à moyen terme, série 2010-1, ne seront pas rachetables avant le 2 novembre 2015. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques*, du consentement préalable du BSIF et des dispositions décrites dans le supplément de fixation de prix daté du 25 octobre 2010, en tout temps à compter du 2 novembre 2015, la Banque pourra racheter la totalité ou une tranche des billets à moyen terme, série 2010-1, alors en circulation, au gré de la Banque, en versant un montant au comptant égal à la valeur nominale à laquelle s'ajoutera l'intérêt couru non payé.

Les billets à moyen terme, série 2010-1, d'un capital de 250,0 millions \$ sont présentés au bilan consolidé après déduction des frais d'émission non amortis de 1,6 million \$ et comprennent un ajustement net de la juste valeur de 5,9 millions \$ qui tient compte de la variation de la valeur comptable antérieurement couverte par une couverture de juste valeur.

RACHAT

Le 25 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées, 4,90%, série 10, échéant en 2016 pour un notionnel totalisant 150,0 millions \$. Les débentures ont été rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2011	2010
Novembre 2020	2010-1	3,70%	Remboursables à la valeur nominale le 2 novembre 2015; taux à être révisé le 2 novembre 2015 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76%	250 000 \$	– \$
Janvier 2016	10	4,90%	Remboursables à la valeur nominale le 25 janvier 2011; taux à être révisé le 25 janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65%	– \$	150 000 \$

13 CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

	2011			2010			
	DIVIDENDES PAR ACTION ⁽¹⁾	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS	NOMBRE D' ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,62 \$	23 925 037	259 492 \$	38 757 \$	23 920 962	259 363 \$	34 446 \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs.

13 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES**Conditions liées aux actions**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 décembre 2006, au prix de 25\$ l'action.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 juin 2009, au prix de 25\$ l'action plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1\$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat.

La Banque pouvait aussi convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en actions ordinaires dans certaines circonstances; toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion en actions ordinaires.

ACTIONS ORDINAIRES**Émissions d'actions ordinaires**

Au cours de l'exercice, 4 075 actions ordinaires (6 999 actions ordinaires en 2010) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 0,1 million \$ (0,2 million \$ en 2010).

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait les règlements en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir les risques d'exploitation relatifs à ses opérations, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des investisseurs et des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer la note de crédit de la Banque, ce niveau de capital doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation du capital, le PIEAFP, le plan financier et stratégique triennal, ainsi que le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation du capital trimestriellement. La direction surveille les ratios du capital mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation du capital ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation du capital. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de la révision du plan de capital et de la gestion continue du capital.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujetti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de capital les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Les fonds propres totaux représentent la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres imposent des niveaux de fonds propres minimums qui doivent être pris en compte concurremment aux autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes du CBCB, les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio de fonds propres totaux d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio de fonds propres totaux d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et, au 31 janvier 2011, la Banque a opté pour la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque opérationnel, plutôt que pour la méthode de l'indicateur de base. La Banque et ses filiales se sont conformées à ces exigences tout au long de l'exercice.

Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

	2011	2010
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>		
Actions ordinaires	259 492 \$	259 363 \$
Surplus d'apport	227	243
Bénéfices non répartis	818 207	741 911
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000
Écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(16 911)	(16,936)
Total – fonds propres de catégorie 1	1 217 225	1 140 791
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>		
Dettes subordonnées	242 512	150 000
Provisions générales	73 602	73 250
Déductions relatives à la titrisation et autres	(16 499)	(13 714)
Total – fonds propres de catégorie 2	299 615	209 536
Total – fonds propres réglementaires	1 516 840 \$	1 350 327 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	2011		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Pertes nettes latentes sur les titres disponibles à la vente	(1 712)\$	117 \$	(1 595)\$
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(4 503)	1 002	(3 501)
	(6 215)	1 119	(5 096)
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	31 369	(7 405)	23 964
Autres éléments du résultat étendu	25 154 \$	(6 286)\$	18 868 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2011		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	19 230 \$	8 668 \$	27 898 \$
Variation au cours de l'exercice, déduction faite des impôts	23 964	(5 096)	18 868
Solde à la fin de l'exercice	43 194 \$	3 572 \$	46 766 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (SUITE)

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains nets latents sur les titres disponibles à la vente	9 617 \$	(2 361)\$	7 256 \$
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(3 165)	902	(2 263)
	6 452	(1 459)	4 993
Variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(19 709)	6 343	(13 366)
Autres éléments du résultat étendu	(13 257)\$	4 884 \$	(8 373)\$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	32 596 \$	3 675 \$	36 271 \$
Variation au cours de l'exercice, après impôts	(13 366)	4 993	(8 373)
Solde à la fin de l'exercice	19 230 \$	8 668 \$	27 898 \$

15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit d'exercice des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2010) en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2011 (124 962 en 2010).

Aucune option d'achat d'actions n'a été attribuée en 2011 et en 2010.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'activité liée aux options d'achat d'actions pour les exercices clos les 31 octobre.

	2011		2010	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
En cours au début de l'exercice	54 075	29,65 \$	61 074	28,79 \$
Exercées	(4 075)	31,80 \$	(6 999)	22,13 \$
En cours à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	54 075	29,65 \$
Exercables à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	41 575	29,70 \$

Toutes les options en cours au 31 octobre 2011 expirent en décembre 2016.

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquière sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière. En 2011 et 2010, aucun DPVA n'a été attribué.

Le tableau suivant présente un sommaire des soldes de DPVA aux 31 octobre.

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	NOMBRE DE DPVA EN COURS	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (ANS)	NOMBRE DE DPVA EXERCÉES
2011	34,44 \$	427 540	5,27	283 923
2010	34,01 \$	517 510	6,06	258 235

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit l'attribution d'unités d'actions de performance calculées au moyen d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. En vertu du régime, les droits de 37,5% des unités s'acquière sur trois ans. Les droits des 62,5% d'unités restantes s'acquière après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, lequel est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et les soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE			AUX 31 OCTOBRE
	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
2011	50 700	45,77 \$	Décembre 2013	164 782
2010	50 926	43,15 \$	Décembre 2012	136 851

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50% de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR comportant des droits entièrement acquis. La Banque s'engage à verser un montant additionnel d'UAR égal à 60% de la prime retenue. Les droits de ces UAR additionnelles s'acquière au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre aussi un régime d'UAR à certains employés du secteur du marché des capitaux. Le régime prévoit que 30% de la prime annuelle supérieure à un certain montant qui serait autrement payable à l'employé admissible peut être retenue et convertie en UAR comportant des droits entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des UAR sont rachetées à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Les unités d'actions des deux régimes donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquière.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et les soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

	Régimes	POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE			AUX 31 OCTOBRE		
		NOMBRE D'UNITÉS CONVERTIES ⁽¹⁾	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION	NOMBRE D'UNITÉS ACQUISES
2011	Haute direction	39 559	23 736	45,77 \$	Décembre 2013	225 936	197 666
	Marché des capitaux	25 029	–	45,77 \$	s. o.	25 892	25 892
2010	Haute direction	38 268	22 961	43,15 \$	Décembre 2012	217 002	102 780

(1) Correspond à la tranche des primes annuelles converties en UAR. Les droits sur ces unités sont pleinement acquis à la date d'attribution.

15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D' ACHAT D' UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2011, la Banque a versé 2 843 unités d'actions différées (2 944 en 2010) au titre de la rémunération. Au 31 octobre 2011, il y avait 7 176 unités en circulation (4 333 en 2010) d'une valeur totale de 0,3 million \$ (0,2 million \$ en 2010).

RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5% de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30% de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500\$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,4 million \$ au cours de l'exercice 2011 (0,4 million \$ en 2010), sont comptabilisées au poste salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions attribuées en vertu de ce régime était de 47,17\$ pour l'exercice 2011 (43,02\$ en 2010).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions, déduction faite de l'effet des opérations de couverture.

	2011	2010
Charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions	5 211 \$	6 831 \$
Effet de la couverture	(1 975)	(4 013)
Total	3 236 \$	2 818 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge de rémunération du régime des DPVA, la Banque conclut des swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces dérivés contrebalancent partiellement la charge de rémunération liée aux régimes de rémunération à base d'actions au cours de la période pendant laquelle les swaps sont en vigueur.

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX**

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations déterminées, y compris certains volets à cotisations déterminées. Les régimes d'avantages sociaux garantissent à la plupart des employés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire lors de congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective lors d'une période d'invalidité ou de congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2011, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations aux volets à cotisations déterminées, s'est élevé à 16,0 millions \$ (17,3 millions \$ en 2010).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2008 et en date du 31 décembre 2010 pour deux des régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation des régimes capitalisés seront effectuées au 31 décembre 2011 pour tous les régimes capitalisés.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	413 218 \$	34 463 \$	346 107 \$	32 643 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12 727	45	10 039	67
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 475	1 558	22 568	1 772
Prestations versées	(18 988)	(1 397)	(20 306)	(1 477)
Cotisations des employés	242	-	232	-
Effet de modifications aux régimes	578	-	-	-
Perte actuarielle	17 152	527	54 578	1 638
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	447 404 \$	35 196 \$	413 218 \$	34 643 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	428 337 \$	- \$	390 602 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	7 751	-	46 594	-
Cotisations de la Banque	9 131	-	10 720	-
Cotisations des employés	242	-	232	-
Prestations versées	(18 561)	-	(19 811)	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	426 900 \$	- \$	428 337 \$	- \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	426 900 \$	- \$	428 337 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	447 404	35 196	413 218	34 463
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(20 504)	(35 196)	15 119	(34 463)
Obligation transitoire non amortie	(613)	6 907	(735)	7 728
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	(7 307)	-	(8 879)	-
Perte actuarielle nette non amortie	145 812	13 606	116 855	13 850
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	117 388 \$	(14 683)\$	122 360 \$	(12 885)\$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs	122 203 \$	- \$	127 349 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs	4 815 \$	14 683 \$	4 989 \$	12 885 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

Catégorie d'actifs	2011	2010
	Titres de participation	59 %
Titres d'emprunt	40	38
Autres	1	1
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprenaient aucun titre de participation de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010.

RÉGIMES DONT LES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDENT LES ACTIFS DES RÉGIMES

Les montants liés à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice.

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	235 286 \$	35 196 \$	209 847 \$	34 463 \$
Juste valeur des actifs des régimes	205 314	-	200 089	-
Situation de capitalisation – (déficit)	(29 972)\$	(35 196)\$	(9 758)\$	(34 463)\$

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DES COÛTS CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12 727 \$	45 \$	10 039 \$	67 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 475	1 558	22 568	1 772
Rendement réel des actifs des régimes	(7 751)	-	(46 594)	-
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	17 152	527	54 578	1 638
Effet de modifications aux régimes	578	-	-	-
Éléments du coût au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	45 181	2 130	40 591	3 477
Excédent (déficit) du rendement réel sur le rendement prévu	(20 704)	-	18 793	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	(17 152)	(527)	(54 578)	(1 638)
Coût des services passés	(578)	-	-	-
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	(994)	-	(885)	-
Écarts actuariels	8 899	771	3 444	724
Obligation transitoire	(123)	821	265	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme du coût au titre des avantages sociaux futurs	(30 652)	1 065	(32 961)	(93)
Coût total au titre des régimes à prestations déterminées	14 529	3 195	7 630	3 384
Coût total au titre du volet à cotisations déterminées	5 078	-	4 606	-
Coût au titre des avantages sociaux futurs	19 607 \$	3 195 \$	12 236 \$	3 384 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,25 %	5,25 %	5,40 %	5,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	5,40 %	5,40 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	-	7,25 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE

	2011	2010
Taux de croissance annuelle estimé du coût des prestations de soins de santé	8,8 %	9,4 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4,0 %	4,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2019	2019

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une variation d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuterait ainsi pour 2011.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	134 \$	(113) \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 521 \$	(2 116) \$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit.

	2011	2010
Actif d'impôts futurs		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	21 900 \$	22 068 \$
Immobilisations corporelles	10 668	15 168
Provisions	7 282	4 804
Montant lié à la rémunération reportée	5 305	4 709
Report prospectif de pertes fiscales	3 222	-
Logiciels	-	11 551
Autres écarts temporaires	3 059	2 899
	51 436	61 199
Passif d'impôts futurs		
Actif au titre des prestations constituées-régimes de retraite	(27 410)	(29 318)
Titrisation et valeurs mobilières	(21 732)	(16 414)
Charges reportées	(17 149)	(15 640)
Dérivés	(16 110)	(8 118)
Logiciels	(5 494)	-
Autres écarts temporaires	(2 863)	(3 650)
	(90 758)	(73 140)
Impôts futurs, montant net	(39 322)\$	(11 941)\$

Le montant net d'impôts futurs est présenté dans les autres actifs (note 9) et les autres passifs (note 11) du bilan consolidé.

	2011	2010
Actif d'impôts futurs	4 160 \$	29 579 \$
Passif d'impôts futurs	(43 482)	(41 520)
	(39 322)\$	(11 941)\$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2011, étaient de 11,2 millions \$ (néant en 2010).

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit.

	2011	2010
État des résultats consolidé		
Charge d'impôts exigibles	15 140 \$	17 929 \$
Charge d'impôts futurs		
Résorption des écarts temporaires	21 095	23 753
Changement des taux d'imposition	-	587
	21 095	24 340
	36 235 \$	42 269 \$
État du résultat étendu consolidé		
Charge (économie) d'impôts relative à la variation des gains latents (pertes latentes) sur les titres disponibles à la vente	(117)\$	2 361 \$
Économie d'impôts relative au reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(1 002)	(902)
Charge (économie) d'impôts relative à la variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	7 405	(6 343)
	6 286 \$	(4 884)\$
État de la variation des capitaux propres consolidé		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	4 710 \$
Économie d'impôts exigibles	(4 049)	(4 363)
	661 \$	347 \$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts présentée à l'état des résultats consolidé et du montant en dollars des impôts sur les bénéfices d'après les taux prévus par la loi s'établit comme suit.

	2011		2010	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	46 839 \$	28,6 %	50 027 \$	30,3 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(5 275)	(3,2)	(4 891)	(3,0)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(3 626)	(2,2)	(1 919)	(1,2)
Résolution de divers risques fiscaux	-	-	(1 010)	(0,6)
Changement de taux d'imposition	-	-	587	0,4
Autres	(1 703)	(1,1)	(525)	(0,3)
Impôts sur les bénéfices présentés à l'état des résultats consolidé	36 235 \$	22,1 %	42 269 \$	25,6 %

Le revenu tiré des activités liées à l'assurance crédit généré à l'étranger n'est généralement assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts sur les bénéfices qui seraient exigibles si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée sont estimés à 20,8 millions \$ au 31 octobre 2011 (15,9 millions \$ au 31 octobre 2010).

18 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base et dilué par action se détaille comme suit pour les exercices clos les 31 octobre.

	2011	2010
Résultat de base par action		
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 436	12 122
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 923 754	23 920 529
Résultat de base par action	4,81 \$	4,63 \$
Résultat dilué par action		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 923 754	23 920 529
Options d'achat d'actions dilutives	19 067	16 938
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 942 821	23 937 467
Résultat dilué par action	4,81 \$	4,63 \$

Les actions privilégiées étaient convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ses actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires. Au cours des périodes précédentes, les conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat dilué par action, puisque la Banque avait la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée a démontré que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

19 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées. Les prêts aux administrateurs sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées des dirigeants et administrateurs sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt à l'état des résultats consolidé. Les soldes de ces prêts s'établissent comme suit :

	2011	2010
Prêts hypothécaires	1 377 \$	1 159 \$
Autres prêts	14 690	15 699
	16 067 \$	16 858 \$

Dans le cours normal des activités, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant théorique auquel un instrument financier pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Il n'existe cependant pas de prix coté sur le marché pour une partie des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

CLASSEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR SELON LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* établit une hiérarchie des techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de la Banque à l'égard du marché. Ces deux types de données ont donné lieu à la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *identiques* ;
- Niveau 2 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *semblables* ; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables ; et évaluations fondées sur la modélisation selon lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs ;
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont *non observables*.

Les montants figurant dans les tableaux ci-après présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses décrites ci-après. De plus, les tableaux ne présentent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs que pour les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur dans les états financiers.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

(en millions de dollars)

2011

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	82 \$	82 \$	– \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	276	276	–	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 096	1 096	–	102	993	1
Détenues à des fins de transaction	2 182	2 182	–	223	1 956	3
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction	1 012	1 012	–	–	1 012	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	319	319	–	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	18 262	18 466	204	s. o.	s. o.	s. o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	179	179	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	229	229	–	–	227	2
Autres actifs	486	486	–	–	–	119
	24 123 \$	24 327 \$	204 \$	325 \$	4 188 \$	125 \$
Passif						
Dépôts	20 067 \$	20 279 \$	(212)\$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 471	1 471	–	34	1 437	–
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	37	37	–	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	179	179	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	246	246	–	–	118	128
Autres passifs	819	819	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	243	252	(9)	s. o.	s. o.	s. o.
	23 062 \$	23 283 \$	(221)\$	34 \$	1 555 \$	128 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

(en millions de dollars)

2010

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	71 \$	71 \$	– \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	96	96	–	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 104	1 104	–	89	1 007	8
Détenues à des fins de transaction	1 497	1 497	–	166	1 324	7
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction	1 658	1 658	–	–	1 658	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	804	804	–	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	17 405	17 628	223	s. o.	s. o.	s. o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	165	165	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	163	163	–	–	157	6
Autres actifs	415	415	–	–	–	98
	23 378 \$	23 601 \$	223 \$	255 \$	4 146 \$	119 \$
Passif						
Dépôts	19 648 \$	19 895 \$	(247)\$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 362	1 362	–	7	1 355	–
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	–	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	165	165	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	199	199	–	–	100	99
Autres passifs	873	873	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	150	151	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
	22 457 \$	22 705 \$	(248)\$	7 \$	1 455 \$	99 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante.

De manière générale, la Banque utilise les prix cotés sur le marché, s'ils sont disponibles, pour déterminer la juste valeur d'éléments qu'elle classe alors au niveau 1.

Si aucun prix n'est coté sur le marché, la juste valeur est fondée sur des techniques d'évaluation élaborées en interne qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données courantes du marché ou sur des données du marché de source indépendante, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués à l'aide de ces techniques d'évaluation internes sont classés en fonction du plus bas niveau auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des opérations ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces évaluations sont classées au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent nécessiter de façon importante l'exercice du jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative des valeurs qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et certains droits conservés relatifs aux opérations de titrisation. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant tous comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

La juste valeur des droits conservés relatifs aux opérations de titrisation est calculée selon une analyse de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et des taux de remboursements anticipés. Les droits conservés sont classés au niveau 3. La note 6 présente davantage d'information relativement à ces droits, y compris une analyse de sensibilité.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant essentiellement comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes d'évaluation de la juste valeur au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DANS LA CATÉGORIE DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les tableaux suivants présentent les changements au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010. La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Aussi, les gains et pertes présentés ci-après comportent des variations de juste valeur liées à des données observables et à des données non observables.

(en millions de dollars)

2011

	GAINS NETS (PERTES NETTES) RÉALISÉ(E)S/LATENT(E)S COMPRIS(E)S DANS LES			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2011	GAINS (PERTES) LATENT(E)S LIÉ(E)S À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2010	RÉSULTATS ⁽¹⁾	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	TRANSFERTS AU/HORS DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	8 \$	1 \$	– \$	– \$	(7)\$	(1) \$	1 \$	– \$
Détenues à des fins de transaction	7	1	–	–	(5)	–	3	–
Dérivés	6	3	–	–	(7)	–	2	2
Autres actifs	98	11	–	80	(70)	–	119	9
	119 \$	16 \$	– \$	80 \$	(89)\$	(1)\$	125 \$	11 \$
Passif								
Dérivés	(99)\$	(46)\$	– \$	– \$	17 \$	– \$	(128)\$	(30)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des marchés financiers ainsi que dans les revenus de titrisation.

(en millions de dollars)

2010

	GAINS NETS (PERTES NETTES) RÉALISÉ(E)S/LATENTIE(S) COMPRIS(E)S DANS LES			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2010	GAINS (PERTES) LATENTIE(S) LIÉ(E)S À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2009	RÉSULTATS ⁽¹⁾	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	TRANSFERTS AU/HORS DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	9 \$	- \$	- \$	- \$	(1)\$	- \$	8 \$	- \$
Détenues à des fins de transaction	12	1	-	-	(2)	(4)	7	-
Dérivés	16	4	-	-	(14)	-	6	4
Autres actifs	109	7	-	37	(55)	-	98	5
	146 \$	12 \$	- \$	37 \$	(72)\$	(4)\$	119 \$	9 \$
Passif								
Dérivés	(65)\$	(37)\$	- \$	(6)\$	9 \$	- \$	(99)\$	(28)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des marchés financiers ainsi que dans les revenus de titrisation.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Au 31 octobre 2011, les autres actifs de niveau 3 comprenaient des droits conservés liés à des activités de titrisation d'une juste valeur de 122,8 millions \$. L'analyse de sensibilité de ces instruments est présentée à la note 6. Quant aux autres instruments, la Banque a utilisé des modèles d'évaluation assortis d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour recalculer leur juste valeur, ce qui a donné lieu à une augmentation ou une diminution possible de 10,2 millions \$ de la juste valeur totale du niveau 3.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion intégrée des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque sur actions*

A) RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, y compris de dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à faire l'évaluation de ce risque. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et répertorie les secteurs jugés les plus risqués qui devraient donc être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (SUITE)

Par l'intermédiaire d'un groupe de gestion du risque indépendant des secteurs d'activité, la Banque surveille ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif au moyen i) de mécanismes et de politiques qui régissent l'examen des différents types de dossiers, ii) de systèmes de cotes de risque et iii) de l'analyse de la tarification. La note 5 afférente aux présents états financiers consolidés fournit des informations supplémentaires sur les portefeuilles de prêts de la Banque.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs opérations ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. La note 22 fournit des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle effectue des opérations sous contrat. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les opérations avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit détaillés ci-dessous.

(en millions de dollars)	2011	2010
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	23 791 \$	23 116 \$
Engagements liés au crédit		
Facilités de crédit personnelles	1 624	1 403
Marges sur cartes de crédit	1 170	1 004
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées	2 603	2 469
	5 397 \$	4 876 \$
Total	29 188 \$	27 992 \$

(1) Ne tient pas compte des titres de participation.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre.

	2011	2010
Québec	64 %	63 %
Autres provinces du Canada ⁽¹⁾	36	37
Total	100 %	100 %

(1) Principalement dans la province d'Ontario.

Aucun secteur industriel n'a représenté plus de 3% (3% en 2010) du total des prêts et engagements de clients en vertu des acceptations.

Garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Près de 50 % du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80 % de la valeur estimative initiale des propriétés, conformément aux exigences réglementaires.

Près de 72 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts à l'investissement, de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement au point de vente. La souscription de ces prêts est soumise à un processus qui permet d'évaluer le risque de crédit du client. De plus, la Banque a déterminé quelles garanties sont admissibles et exigées. Plus précisément, les prêts à l'investissement sont garantis par des fonds communs de placement canadiens admissibles, les marges de crédit hypothécaire, par des biens immobiliers, et les prêts au financement au point de vente, par des immobilisations corporelles. En outre, plus de 10 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des édifices à bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine, selon la nature du prêt.

Certaines garanties sont également détenues pour d'autres prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que la convention de revente et des opérations sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les opérations portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2011, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 318,8 millions \$ (803,9 millions \$ au 31 octobre 2010).

B) RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le Comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers et de courtiers, de même que des sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon du Comité de direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés financiers. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Échéances contractuelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

	2011				
		À TERME			
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts	7 414 995 \$	5 866 983 \$	6 758 554 \$	26 886 \$	20 067 418 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 471 254	-	-	1 471 254
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	36 770	-	-	36 770
Dette subordonnée	-	-	250 000	-	250 000
Dérivés ⁽¹⁾	-	11 468	22 555	(422)	33 601
	7 414 995 \$	7 386 475 \$	7 031 109 \$	26 464 \$	21 859 043 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés en relations de couverture de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	7 012 644 \$	5 534 012 \$	7 082 806 \$	18 268 \$	19 647 730 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 362 336	-	-	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	60 050	-	-	60 050
Dette subordonnée	-	150 000	-	-	150 000
Dérivés ⁽¹⁾	-	6 086	8 595	(346)	14 335
	7 012 644 \$	7 112 484 \$	7 091 401 \$	17 922 \$	21 234 451 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative aux 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2011, ces engagements étaient d'environ 2,6 milliards \$ (2,5 milliards \$ au 31 octobre 2010), excluant des facilités de crédit personnelles et des marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des simulations de crise et diverses autres mesures de sensibilité comme la valeur à risque (VaR).

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi que les options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts. Afin de gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont principalement les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de ses revenus nets d'intérêt d'un déplacement parallèle soudain et soutenu de 1 % de la courbe des taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative d'un tel déplacement aux 31 octobre.

Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le Comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- pour les simulations de revenus nets d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les éléments d'actif et de passif au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

	2011		2010	
	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	11 965 \$	(20 939)\$	4 650 \$	(22 638)\$
Diminution de 100 points de base	(14 481)\$	22 809 \$	(10 411)\$	25 714 \$

(1) Pour les 12 prochains mois

(2) Déduction faite des impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)							2011
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 174 \$	796 \$	478 \$	1 024 \$	50 \$	126 \$	4 648 \$
Rendement réel		1,0 %	1,0 %	1,2 %	3,7 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	319	-	-	-	-	-	319
Prêts	8 425	1 009	2 237	6 073	222	296	18 262
Rendement réel		4,3 %	4,7 %	4,7 %	5,4 %		
Autres actifs	-	-	-	-	-	1 261	1 261
Total	10 918	1 805	2 715	7 097	272	1 683	24 490
Rendement réel		2,9 %	4,1 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 000	2 761	4 992	8 645	27	642	20 067
Rendement réel		2,1 %	2,0 %	2,4 %	3,5 %		
Éléments de trésorerie	929	579	-	-	-	-	1 508
Rendement réel		1,0 %	- %	- %	- %		
Autres passifs	-	40	63	162	-	1 073	1 338
Rendement réel		3,5 %	2,7 %	2,9 %	- %		
Dette subordonnée et capitaux propres	-	-	110	350	-	1 117	1 577
Rendement réel		- %	- %	2,6 %	- %		
Total	3 929	3 380	5 165	9 157	27	2 832	24 490
Rendement réel		1,9 %	2,0 %	2,4 %	3,5 %		
Swaps, montant net	-	(4 659)	386	4 236	37	-	-
Écart de sensibilité	6 989	(6 234)	(2 064)	2 176	282	(1 149)	-
Écart cumulatif	6 989 \$	755 \$	(1 309)\$	867 \$	1 149 \$	- \$	- \$

(en millions de dollars)							2010
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Rendement réel	10 068 \$	1 359 \$	2 311 \$	8 178 \$	294 \$	1 562 \$	23 772 \$
		3,8 %	4,5 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
Rendement réel	4 135	2 990	4 957	8 997	18	2 675	23 772
		2,0 %	2,2 %	2,6 %	3,5 %		
Swaps, montant net	(12)	(4 597)	1 657	2 891	61	-	-
Écart de sensibilité	5 921	(6 228)	(989)	2 072	337	(1 113)	-
Écart cumulatif	5 921 \$	(307)\$	(1 296)\$	776 \$	1 113 \$	- \$	- \$

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS — GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison des fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de fonds en devises. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Aux 31 octobre, les instruments financiers libellés en dollars américains se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
Actif		
Encaisse et valeurs mobilières	92 090 \$	142 833 \$
Prêts	81 332	82 738
Autres	23 711	26 980
	197 133 \$	252 551 \$
Passif		
Dépôts	175 393 \$	150 697 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	22 173	99 983
Autres	278	235
	197 844 \$	250 915 \$
Exposition nette	(711)\$	1 636 \$

En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le bénéfice net et les capitaux propres.

Les actifs et les passifs en dépôt libellés en devises, principalement en euros, totalisent respectivement 23,3 millions \$ (10,8 millions \$ en 2010) et 12,7 millions \$ (5,6 millions \$ en 2010). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change sur ces devises auquel la Banque est exposée est faible.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions est le risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux performances du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 3 % (moins de 3 % en 2010) du portefeuille de titres global. Une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien pourrait avoir une incidence de 5,6 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque.

22 DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicatifs, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et variable dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu, calculé selon un montant nominal de référence dont l'échéance précise débute à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le gain ou la perte éventuelle liée au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2011	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 637 \$	13 567 \$	1 686 \$	19 890 \$	8 505 \$	11 385 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	244	-	-	244	-	244
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 875	54	-	1 929	-	1 929
Contrats à terme	525	37	-	562	-	562
Options achetées	556	-	-	556	-	556
Options vendues	530	-	-	530	-	530
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	25	21	4	50	-	50
Options vendues	39	76	4	119	-	119
Swaps sur rendement total	185	17	-	202	-	202
	8 616 \$	13 772 \$	1 694 \$	24 082 \$	8 505 \$	15 577 \$

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2010	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 584 \$	8 548 \$	488 \$	12 620 \$	7 666 \$	4 954 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	19	-	-	19	-	19
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	4 604	35	-	4 639	-	4 639
Contrats à terme	796	46	-	842	-	842
Options achetées	265	-	-	265	-	265
Options vendues	268	-	-	268	-	268
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	6	33	5	44	-	44
Options vendues	54	94	5	153	-	153
Swaps sur rendement total	130	5	-	135	-	135
	9 726 \$	8 761 \$	498 \$	18 985 \$	7 666 \$	11 319 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,6 milliard \$ [1,2 milliard \$ en 2010].

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

22 DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

2011

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	88 \$	(41)\$	47 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	85	(155)	(70)
Contrats de change			
Swaps de devises	20	(15)	5
Contrats à terme	6	(10)	(4)
Options achetées	10	-	10
Options vendues	-	(10)	(10)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	2	-	2
Options vendues	-	(12)	(12)
TOTAL⁽²⁾	211 \$	(243)\$	(32)\$

(en millions de dollars)

2010

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	57 \$	(22)\$	35 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	9	(90)	(81)
Contrats de change			
Swaps de devises	63	(51)	12
Contrats à terme	6	(12)	(6)
Options achetées	4	-	4
Options vendues	-	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	3	-	3
Options vendues	-	(14)	(14)
TOTAL⁽²⁾	142 \$	(193)\$	(51)\$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclut les intérêts courus.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers désignés comme instruments de couverture

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de la juste valeur des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres.

En outre, certains instruments non dérivés sont désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque applique la comptabilité de couverture pour réduire au minimum la volatilité des autres revenus attribuable aux variations des taux de change.

Le tableau suivant présente les montants notionnels de référence des contrats dérivés et non dérivés désignés comme instruments de couverture.

	2011		2010	
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
Contrats dérivés	7 101 500 \$	805 250 \$	4 296 000 \$	2 158 850 \$
Instruments non dérivés	- \$	17 360 \$	- \$	18 194 \$

Tranches inefficaces des relations de couverture

Le tableau suivant présente les tranches inefficaces des variations cumulatives de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état des résultats consolidé :

	2011	2010
Couverture de flux de trésorerie	(171)\$	(593)\$
Couverture de juste valeur	422	161
	251 \$	(432)\$

Autres informations concernant les relations de couverture

Des gains nets reportés de 6,8 millions \$ (7,6 millions \$ au 31 octobre 2010), présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2011, devraient être reclassés à l'état des résultats consolidé au cours des 12 prochains mois.

La durée maximale des relations de couverture des flux de trésorerie liées à des opérations futures était de huit ans au 31 octobre 2011 (neuf ans en 2010).

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	2011			2010		
	COÛT DE REMPLACEMENT ⁽¹⁾	ÉQUIVALENT- CRÉDIT ⁽²⁾	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽³⁾	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT- CRÉDIT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	173 \$	266 \$	54 \$	66 \$	116 \$	24 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	20	41	9	63	110	23
Contrats à terme	6	13	10	6	16	11
Options achetées	10	15	11	4	6	3
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	2	5	1	3	6	1
Swaps sur rendement total	-	12	2	-	8	2
	211 \$	352 \$	87 \$	142 \$	262 \$	64 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande positive, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les directives publiées par le BSIF.

La note 21 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux dérivés et la façon dont il est évalué.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans l'état des résultats consolidé.

La direction peut choisir de désigner des instruments comme étant détenus à des fins de transaction, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, dans la mesure où les désignations respectent certaines conditions précises. Certaines valeurs mobilières et certains droits conservés relatifs aux activités de titrisation ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés différemment. Ces instruments financiers sont utilisés dans le cadre des stratégies de gestion des actifs et des passifs de la Banque et servent de couverture économique pour d'autres instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Par conséquent, les gains et pertes liés à ces instruments sont généralement contrebalancés par les variations de valeur d'autres instruments financiers.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE)

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt et les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de titrisation. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les opérations sur titres.

	2011		2010	
	INSTRUMENTS FINANCIERS		INSTRUMENTS FINANCIERS	
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION
Revenu net d'intérêt	12 762 \$	32 486 \$	5 018 \$	49 929 \$
Autres revenus inclus dans :				
Revenus de titrisation	(8 362)	(3 463)	(31 964)	23 841
Revenus des activités de courtage	11 963	-	18 616	-
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	5 819	-	4 702	17
	9 420 \$	(3 463)\$	(8 646)\$	23 858 \$
Total	22 182 \$	29 023 \$	(3 628)\$	73 787 \$

24 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les facilités de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

	2011	2010
Tranches non utilisées des facilités de crédit ⁽¹⁾	2 603 217 \$	2 468 800 \$
Lettres de crédit documentaire	4 358 \$	6 670 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1,6 milliard \$ [1,4 milliard \$ au 31 octobre 2010] et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,2 milliard \$ (1,0 milliard \$ au 31 octobre 2010) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 146,8 millions \$ au 31 octobre 2011 (175,2 millions \$ en 2010).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'élevait à 213,3 millions \$ au 31 octobre 2011 (201,8 millions \$ en 2010).

Biens acceptés et affectés en garantie

Au 31 octobre 2011, la valeur marchande approximative des biens acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou affecter de nouveau en garantie s'élevait à 318,8 millions \$ (803,9 millions \$ au 31 octobre 2010). Ces biens acceptés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de vente et d'emprunts de titres. Tous ces biens étaient donnés en garantie dans le cadre d'engagements afférents à des valeurs vendues à découvert.

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines opérations telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite d'opérations. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation éventuelles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit au 31 octobre 2011.

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
2012	38 481 \$	44 788 \$	3 247 \$	86 516 \$
2013	36 243	40 281	3 247	79 771
2014	33 855	32 888	2 775	69 518
2015	31 663	32 014	1 178	64 855
2016	27 766	32 754	212	60 732
Par la suite	75 870	6 300	-	82 170
Total	243 878 \$	189 025 \$	10 659 \$	443 562 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de service importants dans certaines circonstances.

24 ENGAGEMENTS ET GARANTIES (SUITE)

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient entre autres que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Le tableau suivant détaille les garanties accordées.

	2011	2010
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	320 348 \$	337 376 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et pour les emprunts de titres	1 130 896	179 334
Actifs donnés en garantie pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	96 785	95 362
	1 548 029 \$	612 072 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	1 438 807 \$	354 040 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	109 222	258 032
	1 548 029 \$	612 072 \$

25 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci respectent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. La Banque considère normalement ses conduits de titrisation à vendeur exclusif et ses conduits de titrisation à vendeurs multiples comme étant des EDDV. Toutefois, ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application de la norme ou que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 6 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

26 ÉVENTUALITÉS**LITIGES*****Recours collectif Marcotte c. Banques***

Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif contre dix institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux marges bénéficiaires facturées par les banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement a condamné la Banque à rembourser les marges bénéficiaires perçues, plus les intérêts, ainsi qu'une indemnité additionnelle. La Banque et les autres institutions financières canadiennes poursuivies prétendent que le jugement contient plusieurs erreurs de fait et de droit qui sont déterminantes au point d'invalider ce jugement et ont choisi d'en appeler de la décision rendue. Dans la situation actuelle, la Banque n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

Autres

La Banque et ses filiales sont également visées par diverses autres poursuites judiciaires et réclamations dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

27 INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs isolables selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

Le secteur Particuliers et PME-Québec fournit toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques, le centre d'appels et le réseau de banquiers mobiles. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Un cinquième secteur, le secteur Autres, comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative et les activités de titrisation.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque, sauf en ce qui concerne la titrisation des prêts. Comme il est mentionné à la note 6, la Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels détenus par le secteur Particuliers et PME-Québec et le secteur B2B Trust au moyen d'opérations comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les secteurs Particuliers et PME-Québec et B2B Trust comptabilisent les opérations comme s'il s'agissait d'arrangements de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêt gagné sur les prêts vendus, après déduction des coûts de financement, est comptabilisé en revenu net d'intérêt et la réduction de valeur liée à ces prêts est imputée à la provision pour pertes sur prêts. Cette écriture comptable est contrepassée dans le secteur Autres, et le gain constaté à la vente ainsi que le revenu gagné sur les intérêts conservés, après déduction des pertes sur prêts subies, sont inclus dans les autres revenus.

Toutes les opérations intersectorielles sont effectuées comme s'il n'y avait pas de liens de dépendance, et les revenus et les coûts intersectoriels sont éliminés et imputés au secteur Autres. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont imputés aux secteurs d'activité et servent à déterminer leur performance. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

2011						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST ⁽³⁾	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾⁽³⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	319 113 \$	87 710 \$	117 426 \$	3 146 \$	(43 334)\$	484 061 \$
Autres revenus	133 939	33 738	8 966	53 207	39 672	269 522
Revenu total (perte)	453 052	121 448	126 392	56 353	(3 662)	753 583
Provision pour pertes sur prêts	26 172	18 687	1 789	–	352	47 000
Frais autres que d'intérêt	371 258	30 241	66 173	47 902	27 285	542 859
Bénéfice (perte) avant impôts						
sur les bénéfices	55 622	72 520	58 430	8 451	(31 299)	163 724
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	11 163	20 762	16 564	2 180	(14 434)	36 235
Bénéfice net (perte nette)	44 459 \$	51 758 \$	41 866 \$	6 271 \$	(16 865)\$	127 489 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	12 760 174 \$	3 122 603 \$	5 414 912 \$	2 559 495 \$	122 800 \$	23 979 984 \$
2010						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	323 740 \$	84 475 \$	114 194 \$	2 441 \$	(28 429)\$	496 421 \$
Autres revenus	129 774	34 852	10 419	58 674	7 306	241 025
Revenu total (perte)	453 514	119 327	124 613	61 115	(21 123)	737 446
Provision pour pertes sur prêts	40 919	24 124	2 957	–	–	68 000
Frais autres que d'intérêt	352 621	24 801	54 449	46 938	25 427	504 236
Bénéfice net (perte nette) avant impôts						
sur les bénéfices	59 974	70 402	67 207	14 177	(46 550)	165 210
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	12 961	21 313	20 813	4 189	(17 007)	42 269
Bénéfice net (perte nette)	47 013 \$	49 089 \$	46 394 \$	9 988 \$	(29 543)\$	122 941 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	11 978 573 \$	2 904 816 \$	5 023 397 \$	2 408 842 \$	777 790 \$	23 093 418 \$

(1) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Certains éléments ont influé sur le taux d'impôt effectif en 2011 et en 2010 – voir la note 17 relative aux impôts sur les bénéfices.

(3) Les frais autres que d'intérêt en 2011 incluent, dans le secteur Autres, une charge pour la résiliation en 2012 de l'entente existante de distribution des fonds IA Clarington de 7,7 millions \$ et, dans le secteur B2B Trust, des frais d'intégration liés aux sociétés MRS de 0,5 million \$ (voir note 28).

28 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS ET FRAIS AFFÉRENTS

Le 16 novembre 2011, la Banque a conclu l'acquisition de M.R.S. Trust Company et de M.R.S. Inc. (collectivement, les sociétés MRS), pour une contrepartie au comptant d'environ 199,5 millions \$ incluant une prime de 50 millions \$ sur la valeur comptable nette des sociétés acquises. Les sociétés MRS, qui faisaient auparavant partie de la Corporation financière Mackenzie, offrent des services de fiducie et d'administration à des sociétés de courtage, à des conseillers et à des investisseurs au Canada. Les sociétés MRS feront partie du secteur B2B Trust aux fins de l'information sectorielle; l'écart d'acquisition relatif à cette opération sera attribué à ce secteur. La répartition du prix d'acquisition des sociétés MRS sera rectifiée lorsque la Banque aura effectué l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le 14 octobre 2011, la Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution pour une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que principal distributeur, distribuera une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie à partir du début de 2012.

Au 31 octobre 2011, relativement à ces transactions, la Banque a encouru une charge de 7,7 millions \$ pour la résiliation en 2012 de l'entente existante de distribution des fonds IA Clarington en vigueur ainsi qu'une charge de 0,5 million \$ liée aux frais d'intégration des sociétés MRS.